

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés : Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents :

Objet: Patrimoine : animation et projets du " Pays d'art et d'histoire "

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le label est attribué par le Ministère de la Culture.

Le 28 octobre 2016, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a donc obtenu le label et signé pour dix ans la convention avec le Ministère de la Culture actant plusieurs engagements dont le recrutement de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine. Ce recrutement a été effectué en mai 2017.

1 – Animation du Pays d'art et d'histoire

L'animatrice a pour charge la mise en œuvre de cette convention avec entre autres, la valorisation du patrimoine, la promotion de la qualité architecturale et le développement d'une politique des publics. A ce titre, elle élabore chaque année un programme d'actions de valorisation de l'architecture et du patrimoine, à travers les Rendez-vous mais soutient également la mise en œuvre d'actions culturelles territoriales (Education Artistique et Culturelle).

Pour 2021, afin de mettre en œuvre et animer cette opération, une demande de financement auprès des services de l'Etat, DRAC Occitanie est sollicitée à hauteur de :

- 10 000 €, pour l'animation et la programmation culturelle 2021 du Pays d'art et d'histoire,
- 3 000 €, au titre de l'action culturelle et territoriale

2 – Accompagnement de projets par l'État

Dans le contexte partenarial préalablement exposé, le label offre aussi aux services de l'Etat un cadre d'intervention privilégié et propre à accompagner des projets de conservation, de restauration et de médiation

inscrit dans la stratégie territoriale, en particulier ceux soutenus dans le cadre de l'action de structuration de l'offre muséale du territoire.

C'est dans ce contexte spécifique qu'est inscrit le projet de création de contenus scientifiques numériques intégrés à l'espace d'interprétation des plafonds peints médiévaux à Capestang. En effet, cet espace d'interprétation, conçu en 2008, doit faire l'objet d'une réactualisation de la muséographie s'appuyant sur la modélisation 3D du plafond peint.

En accord avec les services de l'État, au titre du Pays d'art et d'histoire, et parce que le projet répond aux objectifs de recherche scientifique et de transmission de connaissance de ce dernier, une aide de 10 000 € de la DRAC Occitanie est également sollicitée par l'intermédiaire du Pays afin d'accompagner le financement du projet de la commune de Capestang.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser, à solliciter les aides pour mener ces actions auprès des services de l'État, DRAC Occitanie,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à :

- solliciter les aides pour mener ces actions auprès des services de l'État, DRAC Occitanie,
- signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Le Président,

